Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 2 Rabia II 1447
24 Septembre 2025

N° 135

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2605**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2605**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2606**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2608**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2609**
Avis aux créanciers **2611**
Convocations
Sociétés anonymes **2612**
Sociétés communautaires **2612**
Divers
Avis au public **2613**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire régionale

Dénomination : La Société Citoyenne Al Nassr de Service Transport

Type de la société : Société Communautaire Régionale

Montant du capital souscrit : 20.000 Dinars.

Siège social : El Jem - Mahdia

Objet : Services de transport - Gestion des gares de transport terrestre - Création de lignes de bus sur le territoire du gouvernorat

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 5/9/2025 au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia sous dossier n°08/2025

Nombre des parts à souscrire : 400 parts

Valeur nominale de la part : 50 dinars

Date d'ouverture de la souscription : 03/07/2025 au siège social de la société.

Fondateurs :

- Mr Mohamed FREDJ
- Mr Mehdi BEN BRIK
- Mr Anis BEN RJEB
- Mr Béchir TLILI.

2025S01207SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation de l'augmentation de capital

De 1.000.000 de dinars à 2.000.000 de dinars

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE Intermédiaire en Bourse

Agrément n° 41/96 du 19/7/1996

RNE N° : 0539126C

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Avril 2025 a décidé de porter le capital social de 1.000.000 de Dinars à 2.000.000 de Dinars par l'émission de 40.000 actions de nominal 25 Dinars, à souscrire en numéraire et au pair à raison d'une action nouvelle pour une ancienne action. Les actions nouvelles sont à libérer intégralement et immédiatement à la souscription.

Cette opération se trouve entièrement réalisée, tel qu'il apparaît de la déclaration de souscription et de versement effectuée par devant Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er bureau Tunis, le 12 septembre 2025.

Dépôt : ont été déposés au Registre National des Entreprises

- Un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Avril 2025 enregistré à la Recette des Finances - Rue Ghandi le 21 Avril 2025 sous le n°25801910, quittance n°M032328 du 21/4/2025, un exemplaire déposé au RNE de Tunis le 16 Mai 2025 sous le N° AC01662025

- Un exemplaire de la déclaration de souscription et de versement enregistrée à Tunis le 12 Septembre 2025, enregistrement N°25803159, quittance N°7134.

- Un exemplaire de la liste des souscripteurs enregistré à Tunis le 12 Septembre 2025, enregistrement n°25803157, quittance n°7132

Modification des statuts : Conformément aux délibérations et actes sus-énoncés, l'article 6 des statuts de la société est modifié comme suit :

Article 6 (Nouveau) : Le capital social est fixé à la somme de 2.000.000 de Dinars (Deux millions de Dinars), divisé en 80.000 (quatre-vingt mille) actions de 25 (vingt-cinq) Dinars de nominal chacune entièrement libérées.

2025R02745SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution d'une société

SOCIETE CARTHAGE POUR LES FRUITS SECS

SARL au capital 20 000 Dinars

Route Gremda Km 10, Sfax

Identifiant unique : 1609711M

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 31 décembre 2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 16 juillet 2025 sous le n°25504220, Quittance n°M004536, les associés ont décidé la dissolution de la société «CARTHAGE POUR LES FRUITS SECS» et la désignation de monsieur Hassen Boukhris en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Ce PV a été inscrit au Registre National des Entreprises le 18 Juillet 2025 sous le n°2025151240.

Le siège du liquidateur est désigné à la route de Gremda km 10 Sfax. Tél : 29250800.

2025X01246SRLB2

Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes

Société "LE PORTAIL - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 0428251Q

CNSS : 246128/39

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12.08.2025, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 16.09.2025. Quittance n°M064687, enregistrement n°25702179 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 19.9.2025 sous le N°2025174204, il a été décidé de renouveler le mandat de La société "Expertise et Conseil Entreprise-ECE" représentée par M. Ali Masmoudi en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025403265SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié du 29 juillet 2025 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 18 août 2025 sous le n°25004297 quittance n°M088437. M. Ahmed Ben Hassine a fait une donation à son fils Mouslem Abderrahmen Ben Hassine, de son fonds de commerce, situé à l'avenue Hedi Cheker, Grombalia, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds de commerce, avenue Hedi Chaker, Grombalia dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au J.O.R.T. publier au journal la Presse le 18/9/2025.

2025R02736FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par ASSP rédigé en date du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances Mournaguia quittance M054319 sous le n°25201859, M. Moemen Ben Abdelwahab Boughari, demeurant à Tunis, rue 27, n°33, cité Zahrouni, Sidi Hassine, a vendu à titre de cession à M. Hassen Ben Ahmed Ezzouari, demeurant à Borj Chakir, rue 03, n°4121, quartier El Khalas, Sidi Hcine Sijoumi, Tunis et à M. Lotfi Ben Ali Jlassi demeurant à Sidi Hssine, rue 04, n°4152, Tunis, la totalité du fonds de commerce comprenant tous ses éléments corporels et incorporels sis au local à la rue Habib Bourguiba cité 20 mars Mournaguia exploité sous l'enseigne "vente des produits alimentaires".

Les oppositions seront reçues au local où se trouve ledit fonds de commerce, et ce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours (20) à partir de la publication de la présente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Al-chourouk du 23/9/2025.

2025R02746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé en date du 8/9/2025, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 19/9/2025, quittance n°M056164, enregistrement n°25204474, Mme Nawres Boughzala ép. Khayreddine Hniya, résidente à cité Ennozha Skanes Monastir, a vendu à Mr Issam Zrafi, résident à Cité1 N°165 Monastir, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à la rue Jalloul Ben Chrife Khzemma Est à Sousse.

Les oppositions devront être effectuées conformément à la loi dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT au local de la vendeuse.

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 3/9/2025.

2025S01201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/12/2021 enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934, sous le n°25201291 quittance n°M056635, Zied ben Moncef Borgol titulaire de la CIN n°12801273 a vendu à Ahmed ben Rhouma Jdidi titulaire de la CIN n°09273028, et Souhaib ben Abdesslem Fdhila titulaire de la CIN n°09275499, le fonds de commerce à usage de vente et entretien de matériels informatiques sis à la rue Ibn Kholdoun n°18 Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal, chez les acheteurs à l'adresse du local ci-dessus.

Cet avis a été publié dans le journal «le Quotidien» le 18/9/2025.

2025S01202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira Sousse le 10/9/2025 sous le n°25201648 quittance n°M037477, Yessine Ltaief a vendu à Manel Ben Ahmed la totalité du Fonds de commerce de la Crèche et Jardin d'enfant situé à l'avenue de Mohamed Rjiba à Kalaa Sghira Sousse, enregistré au Registre National des Entreprises sous le n°128429/J.

Le cabinet de Maître Aida Boukadida situé à la Rue Ibn Eljazar -Immeuble Elite Square - Sousse, est élu pour la réception de toute opposition au délai de 20 jours de la publication au JORT.

La vente est publiée le 20/9/2025 dans le journal Alchourouk n°12415 page 19.

2025S01208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 9 septembre 2025, enregistré à la recette des finances rue 3 septembre 1934 Sousse sous quittance n°M073242, enregistrement n°25201795, Mr Makram Ben Mohamed Masoudi a vendu à la société EDDYCOM société à responsabilité limitée, Matricule fiscal : 1579593 G représentée par sa gérante Mme Amel Wahchi, la totalité du fonds de commerce exploité comme pâtisserie située à la rue 18 janvier immeuble Nozha Sousse.

Les oppositions doivent se faire au bureau de Maître Faycel Marouani Avocat sis au 29 rue Taher Sfar Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée en date du 24/9/2025 aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2025S01211FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé le 9/9/2025 et enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 16/9/2025, quittance n°M048765, enregistrement n°25201953, Ahmed Kharrat a vendu à Marouen kchaou la totalité du fonds de commerce (vente des Produits en Plastique) au local situé à la Route Teniour klm 9 Sfax.

Les oppositions peuvent être formulées entre les mains de Maître Mallek Sami, sis à la Rue Abou Kacem Chebbi Imm Elyssa centre bloc A 1er étage n°103 Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 20/9/2025.

2025X01239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 9-9-2025 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 15-9-2025, sous le n°25202599 quittance n°M085448, Mr Zied Belaati domicilié à la route de sidi Mansour klm 4 markaz elhdiji Sfax a vendu à Mr Tarek DAWED domicilié à la route de Tunis klm 2.5 Sfax la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de prêt-à-porter et chaussures sis à la boutique n°4 immeuble ZOMOROD situé à ceinture entre route Gremda et Tanyour klm 4 Sfax, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1537974L.

Les oppositions sont recevables entre les mains du vendeur au siège du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien parus le 20-9-2025.

2025X01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du premier août 2025, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 20 août 2025, Mr Salim Baccar, titulaire de matricule fiscal n°000/C/A/1644846C a vendu à la Société KIT and CO, titulaire de matricule fiscal n°000/M/A1840087G la totalité du fonds de commerce aménagé pour l'activité de vente des sandwichs, pizzas et Fast-food sis 14 rue Docteur Calmette mutuelle ville 1082 Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées à monsieur Salim Baccar à son domicile élu sis 14 rue docteur Calmette mutuelle ville 1082 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis est publié aux journaux Echourouk et la Presse le 21/9/2025.

2025403252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/9/2025 enregistré à la recette des finances de la Goulette sous le N° 25208226 quittance n°M108186 en date du 22/9/2025 la société AVINAR 2 S+ a vendu la totalité du fonds de commerce sis au Rez-de-chaussée de l'immeuble avenue de Carthage Ain Zaghouane Arrondissement n°10 d'une superficie totale de 303 m² pour tout commerce à Monsieur Nasreddine Ben Brahim Ben Abdallah. Toutes les oppositions seront adressées à l'acheteur à l'adresse suivante : Rez-de-chaussée de l'immeuble Avenue de Carthage Ain Zaghouane Arrondissement n°10 dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 24/9/2025.

2025403258FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de donation du fonds de commerce édité par les deux notaires à Médenine M. Latrach Fathi et son collègue notaire de Médenine en date du 19/3/2025, volume 108, rasm n°167, madame Faouzia Bent Houcine Ben El-Haj Ahmed, a donné à son fils monsieur Issam ben Ali Gaamouri Zayen la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux au local sis à la zone touristique Midoun Djerba exploité actuellement en hôtel ANDALOUS.

Toutes les oppositions seront reçues chez le donataire, au local du fonds, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette donation a fait l'objet d'une annonce aux journaux "Echourouk et Quotidien" du 20/9/2025.

2025403260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/8/2025 et 5/9/2025 enregistré à la recette des finances Le Lac le 9/9/2025 quittance n°M095243 enregistrement n°25207749 la société CHEDLIA a vendu à Monsieur Skander Neji titulaire de c.i.n n°09009238, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné au commerce restaurant sis au 5 résidence khamael rue Liman du Lac, les Berges du Lac 1 Tunis.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse de maître Souissi Nabil sis à la rue Hedi Saiidi n°14 Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/9/2025.

2025403261FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ossema Bahri et Ferjani Arbia daté le 9/9/2025 enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare Tunis le 19/9/2025 Q n°M064287 Mme Sana Bent Nouri Ben Ahmed Ben Khlifa CIN 05842337 du 9/02/2022 donne à sa fille Malak Bent Faouzi Ben Khmais Bouanani Née à Tunis le 30/07/2008, la totalité du fonds de commerce de Boulangerie sise à l'Avenue 7 Novembre Ras Jbal Bizerte 7070 Matricule fiscal 1689137X et carte professionnelle N°C90817.

2- la totalité du fonds de commerce de Boulangerie sise 122 Avenue Habib Bourguiba Ousja Gar El Melh Bizerte 7014 Matricule Fiscal 1689137X et carte professionnelle n°C90G07 avec toutes ses compositions matérielles et morales pour le prix d'enregistrement de 60 mille dinars pour l'enregistrement. Les oppositions seront effectuées à l'adresse des fonds de commerce. Cette annonce a été publiée au journal Le Temps le 25/9/2025.

2025403263FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 8/7/2025 enregistré à la Recette des Finances de Bizerte 9/7/2025 Quittance N°M043414, N° d'Enregistrement 25302524, Société «MAM DISTRIBUTION» demeurant à corniche Bizerte a loué à Monsieur Mohamed Cherif Ben Mohamed Rebaai demeurant à l'avenue Essia

Kandara Cité Saha Eraouabi Bizerte le fonds de commerce «Pâtisserie» sis à corniche Bizerte pour la durée de deux ans du 1er juillet 2025 au 30 juin 2027.

L'acte de location a été publié au journal Achourouk du vendredi 22/8/2025 à la page 19.

Toute opposition doit être adressée à l'adresse de monsieur Mohamed Cherif Ben Mohamed Rebaai, avenue Essia Kandara Cité Saba Eraouabi Bizerte et à l'adresse du fonds de commerce corniche Bizerte dans les 20 jours qui suivent cette Publication au J.O.R.T.

2025403264FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Nous vivons vert «We Live Green»

Siège : 06 route Ain Meriem, Bizerte 7000

Objet : Association environnementale

Objectifs :

- Œuvrer à la sensibilisation à l'environnement pour le bien-être et le développement durable.

- Œuvrer au développement et à la promotion d'une culture et d'un tourisme durables.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Composition de l'association

- Présidente : Daly Nada

- Trésorier : Tam Bouhwal Aziz

- Secrétaire générale : Al-Zayoudi Sanaa.

2025R01817APSF1

Avis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du Syndicat des propriétaires de la Résidence Khansa, tenue le 10 août 2025, et approuvée par la Municipalité de Mornaguia le 28 août 2025, sous le n°1090, le Syndicat des propriétaires de la Résidence Khansa à Mornaguia a été constitué, et les personnes suivantes ont été élues :

M. Karim Nehdi : Président du syndicat des propriétaires

M. Kais Tlili : Secrétaire Général

M. Helmi Mahjbi : Trésorier

M. Chokri Souid : Membre

M. Amanallah Ismaali : Membre

M. Abdelkader Alaoui : Membre

M. Mohamed Shimi : Membre.

2025R02739APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive, du 26 juillet 2025, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 31 juillet 2025, sous le numéro 25704481, et la quittance numéro M084630, le syndicat des copropriétaires de la résidence "Prestige" a été constitué :

Siège social : Avenue Dali Jazi - Nabeul.

Membres :

Président : M. Sénim Ben Abdallah

Vice-présidente : Mme Baya Ben Fekih

Trésorier : M. Mokhtar Lakhal

Secrétaire général : M. Mohamed Trojette

Membre : Mme Souad Abdelhak

Membre : Mme Aida Sghaier

Membre : M. Mounir Farhat.

2025R02740APSF1

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Essaber

SYNDIC RESIDENCE ESSABER-Chott Mariem, Akouda, Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 29/7/2024 du syndicat de la Résidence Essaber, située à Chott Mariem, Akouda, Sousse, et enregistrés à la recette d'enregistrement des actes de sociétés API Sousse le 17/9/2025 sous le numéro d'enregistrement 25703295 et numéro de quittance M003673, et après publication de l'annonce dans les journaux "Echourouk et le Quotidien" en date du 24/9/2025, le syndicat des copropriétaires de la Résidence Essaber a été constitué et l'assemblée a élu les membres suivants :

Président : Amer Maï

Vice-Président : Foued Fkih

Trésorier : Jomaa Bounab.

2025S01205APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE *SAADA -RAHAL

Siège : Rahal -Bir El Hafey-Sidi Bouzid

Sujet : Protéger et rationaliser les ressources en eau.

Commission :

- Président : Mastouri Jebli

- Trésorier : Lamjed Jebli

- Dépôt du 28/7/2025.

2025X01245APSF1

Constitution du Syndic Résidence "Le Palace"

Avenue la Rachidia - Cité el wafa Nabeul

Suite à la tenue de l'assemblée générale constitutive du syndic des copropriétaires de la Résidence le Palace en date du 22 février 2025.

Il a été constitué un syndic composé de :

- Asma Ben Mahfoudh : Présidente

- Rafik Belalouna : Vice Président

- Nadia Ben Yahia : Secrétaire générale

- Chiraz Mkadam : Trésorière

- Habib Fgaier : Membre

- Fethi Sallami : Membre

- Mohamed Ezzine : Membre.

Et ce conformément :

- Au procès-verbal signé par deux notaires en date du 22 février 2025 et enregistré sous le n°977.

- A la décision municipale en date du 26 août 2025 sous le bordereau n°5257.

2025403259APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule Fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Av Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ La débitrice assignée de la saisie :

La société Tunisie Hôtelière, en la personne de son représentant juridique, société anonyme, son identifiant unique au registre national des entreprises numéro 0296319 K, son siège social sis à l'hôtel Kelma à Hammamet 8050 et en cas de besoin à l'hôtel CW VENUS BEACH, sis à l'Avenue de la Paix - Hammamet Sud BP 162, (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître NEGGAZI Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de la République - Grombalia Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est une parcelle de terrain d'une superficie de 34610m², objet du titre foncier numéro 540833 Nabeul, dénommé "KELMA", sur laquelle est construit l'hôtel dénommé LA COURONNE, à la Zone Touristique de Hammamet Sud, qui est une zone aménagée et bien équipée. L'hôtel objet de litige est de 3 étoiles, dont il est considéré sur son état actuel un hôtel non classé. L'hôtel est composé de 450 lits, avec une capacité de 450 clients, contenant 205 chambres doubles, 5 chambres destinées aux cadres et 4 suites. Le design de l'hôtel est sous forme d'un immeuble central, composé de quatre étages (un rez-de-chaussée et deux étages) avec deux balances, contenant un hall de réception (en état détruit), un bar (ruiné), un restaurant d'une capacité de 300 clients sans meubles ni équipements, une cuisine en très mauvais état, dont tous ses équipements et matériel ont été arrachés, une salle polyvalente totalement abandonnée, une salle de massage "SPA", une piscine couverte ruinée, des complexes sanitaires, les étages sont destinés au logement, contenant des chambres non aménagées et totalement abandonnées, 2 bâtiments composés de 3 étages (un rez-de-chaussée et deux étages), destinés au logement, en très mauvais état, une piscine extérieure totalement abandonnée, qui a perdu toutes ses composantes techniques, d'ou elle n'est plus utilisable, exigeant plusieurs réparations, une barbecue totalement abandonnée, un mini club, box d'animation, terrains de tennis totalement abandonnée, outre à des locaux techniques et économique. En général, la structure principale de la résidence objet de litige est traditionnelle, composée de piliers et des colonnes en béton armé, un plafond en céramique avec une dalle de pression en béton, les murs extérieurs en double brique et ceux intérieurs sont en brique ordinaire, la menuiserie du type renforcé, le sol est carrelé en marbre de Thala et de marbre en carreaux de carrelage dans les chambres et en parterre dans les complexes sanitaires, les murs des salles de bain sont pavés de poterie du type économique, les équipements électroniques sont protégés. A noter que le hall principale est décoré et équipé, doté d'un réseau de climatisation centrale, d'un ascenseur.

En général, l'état de l'hôtel est totalement abandonné.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Est de vingt millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante cinq Dinars (20 598 165dt000) en plus de frais et des honoraires fixées.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le lundi correspondant au vingt-sept octobre deux mille vingt cinq (27-10-2025) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia, à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025R02741VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Moez Ben Mohamed Grissa, demeurant à la Rue Farhat Hached Ouardanine, CIN n° 06840726.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°104059 Monastir d'une superficie de 275 m², dénommé «MOEZ» sis à City 14 Janvier Ouardanine.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 29/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 180 650 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01204VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social au 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ STE LA JOIE D'ALUMINIUM ET DU BOIS, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1056986 P, ayant élu domicile dans le bureau de son avocat Ben Yousef Lotfi demeurant à résidence Fathae Tunis bloc E, 5ème étage Montplaisir, Tunis.

2/ Bent Ameur Kobbi Jamila, caution hypothécaire, CIN n°01102145 demeurant à la route El Ain km 4.5, Kassas Menzel Cheker, Sfax.

3/ Bent Moez Kobbi Imen, CIN n°15029574, demeurant à route El Ain km 4.5, Kassas Menzel Cheker, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du terrain objet du titre foncier n°117042 Sfax dénommé «Imen» de 429, situé à Kassa n°4 entre Menzel Cheker et El Ain Km 4.5 Sfax à 250 m de la route principale et dans lequel est bâti une villa de deux étages : Rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 154 m², son sol est en marbre, ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé et enduits de plâtre d'une hauteur de 3.20 m, spacieux hall de réception avec marches en marbre qui mènent à l'étage supérieure avec une façade en cristal sur la piscine, deux portes fenêtres qui ouvrent sur la piscine, une cuisine avec parquet équipée de meubles sous meuble et suspendus et une porte fenêtre qui ouvre sur la piscine, une toilette, une petite chambre et un couloir qui mène vers un entrepôt. L'étage supérieur d'une superficie couvert de 154 m² son sol est en marbre, ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé et enduits de plâtre d'une hauteur de 3 m, un 1er bloc avec une chambre à coucher, salle de bain en parquet bien équipée, un 2ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette, un 3ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette en parquet et ses murs en porcelaine, un 4ème bloc avec une chambre d'une armoire murale, une toilette en parquet et ses murs en porcelaine, dans le coin ouest de la propriété se trouve une sous construction de 48 m² couvert qui comprend un entrepôt avec une porte qui s'ouvre à l'est vers le rez-de-chaussée ses murs sont enduits et peints, son toit est en béton armé d'une hauteur de 2.40m avec un coin cuisine suivi d'une toilette et deux chambres de stockage, tous les meubles de la villa sont de haute qualité. A l'est de la propriété se trouve un coin barbecue et une piscine de 29 m². L'immeuble est équipé de l'électricité, du gaz, de l'eau, de l'assainissement et du chauffage central. La propriété est bordée de la Qibla par Masmoudi Mona, de l'est Masmoudi Zied, de l'ouest une impasse et Jawf une rue.

Mise à prix après déduction de 40% : Quatre cent cinquante trois mille dinars (453.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au n°4 rue Ahmad Aloulou auprès de la CNSS Sfax, le mercredi 22 octobre 2025 (22/10/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 au n°4 rue Ahmad Aloulou auprès de la CNSS Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01240VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : El Menae Neji Ben Salah, titulaire de la CIN n°05285203, demeurant à cité El Bahri 3, rue 2162 n°17, Sfax 3064.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain sis entre route Menzel Cheker et Kathelet Km 7 impasse Sidi Khlifa Tayari Sfax, loin de la route principale à 2 Kilomètres juste après Oued Chaebouni, d'une superficie de 300 m². Il y est bâti une villa moderne de 125 m² clôturée de tous les cotés, avec deux chambres, un séjour, un hall, une cuisine et une salle de bain avec une toilette. Devant la villa se trouve un garage de 11 m², elle est équipée de l'électricité et de l'eau potable. Du Nord Menae Salah, de l'est Menae Mourad, du Sud une rue et de l'ouest Menae Hamadi.

Mise à prix : Cent dix mille dinars (110.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis au 4 rue Aloulou Ahmad prés de la CNSS Sfax, mercredi 22 octobre 2025 (22/10/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2025X01241VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher, avocat à la cour, sis à Sfax, Imm Quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau N°C6/2 Beb Bhar Sfax. Matricule fiscal 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de Banque, représentée pour cette fin par son P.D.G dont le siège social est à Tunis, rue Hedi Nouira, Matricule fiscal 001237/A/P/M/00000.

Partie poursuivie : Société «EL AMAL» d'électricité «S.A.E», SARL dont le siège est à Sfax, Route de l'Afrane km 0.5, code fiscal 1076589Q (En sa qualité de débitrice principal).

Propriété à vendre : l'objet de la propriété saisie porte sur l'ensemble de l'immeuble dénommé «Dar Guitar31» objet du titre foncier n°110781 Sfax, lot n°31 du plan de lotissement du titre mère n°6842 Sfax, situé sur la route de Soukra km1 en face du jardin public Sfax. Il s'agit d'un appartement situé dans l'immeuble «al Touta» au deuxième étage, portant le n°201, route de Soukra km 1 Sfax. L'appartement a une superficie de 96 m² avec une quotte part des parties communes de 96/3676 dépendant du titre foncier précité, prélevé du titre foncier n°6842 Sfax. L'accès à l'appartement se fait par des escaliers et un ascenseur électrique. L'appartement comprend un salon avec un balcon et avec un sol en marbre blanc un couloir avec un sol en marbre blanc, une salle d'eau, une cuisine avec un sol en céramique et un petit balcon, deux chambres à coucher avec un sol en carreaux ainsi qu'une salle de bain avec un sol en céramique.

Mise à prix : Le prix de l'adjudication est estimée d'après l'expert judiciaire Salah Ghribi désigné suivant ordre sur requête n°20176 du 16/4/2025 à cent quarante quatre mille dinars (144.000d,000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mercredi vingt neuf octobre deux mille vingt cinq (29/10/2025) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2, sis à Sfax zone n°3, 4 rue Ahmad Aloulou prés de la CNSS à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. - Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax. - L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à cent quarante quatre mille dinars (144.000d, 000).

Les enchères sont obligatoirement portées par l'intermédiaire d'un avocat.

2025X01243VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa Gharbi 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

La société LE MONDE DE CONFECTION, SUARL identifiant unique n°1107548D, (registre de commerce du tribunal de première instance Kasserine n°B13104902009) siège social à la rue Dawha, cité olympique, 1200 Kasserine (débitrice principale et hypothécaire).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises revenant à la société LE MONDE DE CONFECTION dans La propriété dénommée «les jardins Al-Arish» objet de TF n°3192 Kasserine d'une superficie totale de 37279 m², qui consistent en un terrain bordé d'une rue de chaque côté d'une superficie de 629 m² situé à cité olympique, Kasserine, sur lequel est construit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage d'une superficie totale bâtit de 1 258 m², équipé d'un ascenseur, le sol est en carrelage vernissé et l'escalier central est en carrelage vernissé et en marbre. Les portes et fenêtres sont en bois et en aluminium. La structure et les plafonds sont en béton armé épais.

Mise à prix : Un million sept cent soixante et un mille deux cents dinars (1.761.200.000 Dinars) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 27 octobre 2025 (27/10/2025) à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Kasserine au palais de justice de Kasserine.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2025403257VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation de succession

Appel aux créanciers pour la déclaration de leurs créances

En vertu d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Gabès en date du 11 septembre 2025 sous le numéro d'enregistrement 34234, Monsieur Yassine Meftah a été désigné en qualité de liquidateur de la succession du défunt Fayçal Ben Abdelmajid Ben Mokhtar Rhouma, titulaire de la carte d'identité nationale n°03387973, décédé le 14 novembre 2024 conformément à l'acte de décès dossier n°963, registre n°3386.

En conséquence, tous les créanciers ayant des créances sur ladite succession sont invités à les déclarer dans un délai n'excédant pas 30 jours

à compter de la dernière publication du présent avis, soit au bureau du liquidateur sis à l'adresse : 92, Avenue Farhat Hached, 6000 Gabès.

Tout créancier qui ne procédera pas à la déclaration dans le délai précité sera considéré comme déchu de son droit, et sa déclaration ne sera admise que dans les limites prévues par la loi.

2025X01249VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance n°27457 en date du 15 juillet 2025, rendue par Madame la Présidente du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

Madame Faiza Bouzidi a été désignée en qualité de liquidatrice légale de l'indivision portant sur les biens immobiliers suivants :

- Bien immobilier objet du titre foncier n°46391 Ariana

- Bien immobilier objet du titre foncier n°87806 Ben Arous

- Bien immobilier objet du titre foncier n°37656 Bizerte

Tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la date de publication du présent avis.

2025403262VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

MEDITERRANEAN FEED INDUSTRY

Société anonyme

Au capital de 24.950.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ghanouch 6000 Gabès

IU : 0970946R

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 octobre 2025 à 10h00 à l'adresse suivante 31 Impasse 1 rue 9350 Jebel Jelloud Tunis pour l'examen de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de cessions des biens immobiliers entre ECOGER et MFI ;

2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R02747SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F : 0014056Q/A/M/000

R.N.E : 0014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 octobre 2025 à 10 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agréer le retard et la modalité de la tenue, de cette assemblée.

2) Annulation de toute la procédure et des effets de l'A.G.O du 25-04-2025.

3) Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

5) Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2023 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9) Désignation et Renouvellement du mandat des administrateurs

10) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2025S01210SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 16 octobre 2025

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Identifiant unique : 0009398/C

Capital social : 34 000 000 DT

Tél : 71 947490/71 947 491

E-mail : sidhet@gnet.tn

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 16 octobre 2025 à 11 heures au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne «CARTE» sis au Centre Urbain Nord, à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'augmentation du capital d'un montant de 5 000 000 DT, ainsi que des modalités de l'augmentation;

- Approbation de la suppression de droits préférentiels de souscription;

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital avec suppression des droits préférentiels de souscription;

- Mise à jour et fixation de la liste des actionnaires et du tableau de répartition des actions après augmentation du capital ;

- Modification des statuts et approbation des nouveaux statuts, tels que modifiés, refondus et mis à jour ;

- Délégation de pouvoirs pour formalités légales et de publicité.

Les documents de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025403266SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Communautaire Régionale pour l'Economie Circulaire du Carbone à Monastir

Numéro d'identification fiscale : 1862833/m

Le Conseil d'Administration de la Société Communautaire Régionale pour l'Economie Circulaire du Carbone à Monastir et tous les actionnaires du capital de la société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le dimanche 28 septembre 2025, à 10h00 au Moulin Café à Agba, Monastir, pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du report de l'assemblée.

2- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur la gestion morale et financière de l'année 2024.

3- Lecture du rapport financier du commissaire aux comptes pour l'année 2024.

4- Nomination du Président du Conseil d'administration.

5- Réduction du nombre de membres du Conseil d'administration de 9 à 6.

2025S01206SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Citoyenne Régionale Sfax Al Izzah, Route Baghded Immobilier Abd Elmouleh km 0.5 Sfax

Le Conseil d'Administration de la Société Régionale de Sfax Al Izzah invite tous les participants à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le 19 octobre 2025, à partir de 17h30, au siège situé à la route de Tunis, km 1, rue du Magasin Général, à Sfax, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Modification du siège social de la société.

- Etablissement des états financiers prévisionnels pour l'exercice 2025.

- Fusion de l'exercice 2024 avec l'exercice 2025.

- Présentation d'une proposition de mise à jour des statuts de la société.

- Présentation d'une proposition de radiation d'un participant de la société et prise des mesures nécessaires.

Pour le Conseil d'Administration de la Société Régionale de Sfax Al Izzah

Président du Conseil d'Administration : Slim Gharsallah.

2025X01244SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Wafa Chtouro porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain de superficie de 380.70 m² sis à la route Eddayer km 3 Sfax. Par conséquent elle prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire Ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des Notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours.

2025X01242DIVD2

Avis au public

Conformément au jugement préparatoire rendu lors de l'audience du 18/12/2024 ordonnant d'une publication complémentaire dans le journal officiel de la République Tunisienne concernant l'objet de la demande d'immatriculation n°33281, le tribunal foncier de Sfax informe que cette demande est déposée par Mme Hanen Sidawi et Mr Fawzi Arfa et non pas par Mr Fawzi Arfa seulement.

Ainsi toute personne désirant faire opposition à la demande d'immatriculation n°33281 précité peut prendre attache au greffe du tribunal foncier de Sfax afin d'enregistré son opposition dans les délais prévus par la loi à compter de la date de parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025X01247DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné, Mahmoud Ben Said Alftimi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00261369 délivrée à Tunis le 15 octobre 2002, déclare et reconnaît avoir perdu mon titre de propriété n°18269, assujetti au numéro d'enregistrement foncier 146813 Tunis, conformément à la déclaration sur l'honneur signée par la municipalité de Tunis, district de Sidi Bechir, et figurant sous le numéro 7526, récépissé n°00261369.

2025403254DIVD2

Déclaration sur l'honneur

Je soussignée, Raoudha bint Said Alftimi, titulaire de la carte nationale d'identité n°04609084, Tunis, datée du 28 mars 2000.

Je déclare et reconnais avoir perdu mon titre de propriété n°23214DD, assujetti au numéro d'enregistrement foncier 146813, Tunis, il y a environ un an.

2025403255DIVD2